



LE TRAIL HIVERNAL DU SANCY/MONT-DORE/ // REGLEMENT 2022 //

- **Organisation** : XTTRaid63
- **Épreuves** : Deux distances, 22 km ou 32 km à choisir au 9ème km.
- **Départ** : Dimanche 16 janvier 2022 à 9 heures, à la patinoire du Mont-Dore.

● **Arrivée** : Patinoire du Mont-Dore.

● **Dossard** : Retrait à la patinoire du Mont-Dore : (selon protocole sanitaire en cours)

- samedi 15 janvier de 17 h à 20 h
- dimanche 16 janvier de 7 h à 8 h 30

● **Modalités d'inscription**
1500 places maximum

Les inscriptions ouvrent le 15 novembre à 18h selon les modalités ci-dessous :

- **tarif 37 € repas compris, repas supplémentaire 14 €**

- **si nous devons annuler la course de notre fait ou sur décision administrative, nous rembourserons 95% du prix (hors frais)**

Les 587 dossards reportés recevront un mail pour mettre à jour leur document (certificat ou licence), dans tous les cas ils auront accès à leur fiche pour le faire dès le 15 novembre 18h, l'inscription peut être vérifiée sur ce lien :

<https://sportips.fr/race/TSH22/inscriptions?fbclid=IwAR1Oy458Ar3u9zQ24CYAVjsW3vpLfyZnKM1vJH7bjRjll8wO-hPUNpZ0yx4>

Ouverture des inscriptions le 15 novembre à 18h

- les 1500 premiers se pré inscrivent avec leur document à jour sans payer
- les groupes peuvent s'inscrire aussi avec le lien spécifique mini 5 max 20 personnes / groupe
- Sportips vérifie, retire les doublons, les non validés ...
- on active le paiement pour ces 1500 du 22/11 à 18h au 25/11 et dans la limite des 1000 places disponibles

- **les 1000 premiers à payer ont leur dossard**

- **jusqu'au 20 décembre les changements de dossard seront acceptés, ainsi que les remboursements avec certificat de contre-indication. Les documents non à jour devront être chargés sur votre fiche ou envoyés à support@sportips.fr avant le 20 décembre 2021.**

● **Frais d'inscription**

(1500 inscriptions maximum)

37 € (avec repas) , 14 € repas supplémentaire

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le **20.12.2021** à **SPORTIPS - Trails du Sancy – BP 20019 – 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS Cedex** ou sur support@sportips.fr (cachet de la Poste faisant foi). Au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés. Possibilité de vérifier votre inscription sur **xttr63.com** ou sur **sportips.fr**.

Garantie individuelle annulation

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 20 décembre 2021. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

Important : les échanges de dossard seront autorisés uniquement jusqu'au 20.12.2021. **Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.**

- **Vie privée** : si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de votre course.

• Conditions d'inscriptions

Document justificatif : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication du sport en compétition, à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an ou de sa copie.

• Récompenses

Lots pour les 5 premiers hommes scratch et 5 premières femmes scratch.

Trophée au premier de chaque catégorie Junior (20 km) - Espoir - Senior – Master à Master 10.
(sous réserve du protocole sanitaire lors de la course)

• Sécurité

Assurée par un médecin et des secouristes.

Barrière horaire :

Tout participant arrivant après 11 heures au neuvième kilomètre sera obligatoirement dirigé sur le parcours de 20 km.

• Age Minimal

Pour le 20 km (junior) et le 30 km : (espoir, sénior, master)

CATEGORIES	ABREV.	ANNEE DE NAISSANCE
MASTERS	VE	1987 et avant
SENIOR	SE	1988 – 1999
ESPOIR	ES	2000 – 2002
JUNIOR	JU	2003 – 2004

• Règlement des courses Hors stade

La course respecte le règlement des courses hors stade, téléchargeable depuis le site de la FFA.

• Ravitaillement (sous réserve du protocole sanitaire en cours)

9ème, 17ème et 25ème kilomètre pour le 30 km.

9ème, 15ème kilomètre pour le 20 km.

À l'arrivée pour les deux.

Les assistances hors ravitaillement sont interdites.

● Matériels

Matériel obligatoire

Les concurrents doivent prévoir un équipement adapté à ce genre d'épreuve : collant long ou pantalon ou mi long avec contention (les jambes doivent être couvertes), veste adaptée à la montagne, bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, boisson, vivres de course.

Le matériel à porter au moment de la course vous sera précisé la veille, en fonction des prévisions météorologiques, par affichage sur place, sur notre site internet et notre page facebook.

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant. Les personnes dont l'équipement serait jugé insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

Matériel autorisé

Les bâtons sont autorisés sur la course, ils ne pourront être pris ou déposés qu'à un point de ravitaillement

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

● Evénement éco-responsable

Le trail hivernal du Sancy est une manifestation partenaire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

AUCUN GOBELET NE SERA DONNE SUR LES RAVITAILLEMENTS VOUS DEVEZ AVOIR VOTRE ECO TASSE

DES ECO TASSES SERONT MISES A VOTRE DISPOSITION CONTRE UNE CAUTION DE 1€

● Assurance

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

● Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

● Accident :

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour participer à cette compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

● Réclamations :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course au Mont Dore avec une caution de 50 (cinquante) euros (non restituable si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

● Jury d'épreuve :

Il se compose :

- Du directeur de course ou du responsable des parcours.
- d'un représentant des coureurs
- d'un responsable de club FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

● Droits à l'image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.